



Noyant, le 28 Mai 2024

Le Principal

Aux Parents

Objet : Inscription en 6^{ème} pour 2024/2025.

Madame, Monsieur,

Votre enfant fera son entrée en 6^{ème} en septembre au Collège Porte d'Anjou.

Le professeur de CM2 vous a remis un **dossier d'inscription, qu'il faudra compléter et retourner au collège Porte d'Anjou aux dates indiquées ci-dessous :**

Mercredi 29 Mai 2024	8h à 11h45
Jeudi 30 Mai 2024 Vendredi 31 Mai 2024 Lundi 03 Juin 2024	7h30 à 12h30 et de 13h à 16h30



Collège Porte d'Anjou

21, route de Genneteil
NOYANT
49490 NOYANT-VILLAGES

Dossier suivi par
Stéphane MUNCH

Nos Réf. : SM/NM/N°2024.

Tél. : 02-41-89-51-64
Fax : 02-41-89-60-37
E-mail : ce.0491766d@ac-nantes.fr

Les familles ayant déjà un enfant scolarisé dans l'établissement, peuvent si elles le souhaitent, faire passer le dossier d'inscription par le frère ou la sœur (si le dossier est complet).

Si vous souhaitez évoquer une situation particulière, vous devez prendre rendez-vous avec :

- M. Munch, le chef d'établissement.
- Mme Mckendry, l'infirmière scolaire pour des questions de santé.
- Mme Verdon, Adjointe gestionnaire pour des questions financières.

Pour les demandes de transport scolaire, le Conseil Général du Maine et Loire vous propose :

- Une inscription en ligne sur <https://aleop.paysdelaloire.fr/>

Les inscriptions pour l'année 2024-2025 **seront ouvertes du 12 juin au 15 juillet 2024.**

En dehors de cette période, l'inscription est possible en cours d'année, sous réserve de places disponibles.

A la rentrée vous devrez fournir :

- Une attestation d'assurance scolaire : dans le cadre des activités facultatives organisées par le collège (voyages, sorties, association sportive) l'assurance est **obligatoire** aussi bien pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur (assurance responsabilité civile) que pour ceux qu'il pourrait subir (assurance individuelle accidents corporels). Cette attestation sera remise à son professeur principal.
- Si votre enfant souhaite s'inscrire à l'association Sportive, il faudra **fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'Education Physique et Sportive**. La cotisation pour l'année scolaire est de 20 €.

La rentrée de tous les élèves se fera le Lundi 02 Septembre 2024 à 8h10.

Les élèves resteront toute la matinée avec leur professeur principal, et l'après-midi les cours débiteront. Prévoir pour le jour de la rentrée un cartable, une trousse avec crayons, des feuilles de papier.

Je reste à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires.

Le Principal,
S. MUNCH